

Agenda 21 local

L'Agenda 21 est un programme international de mise en œuvre du développement durable pour le 21^e siècle, structuré en quatre sections et 40 chapitres.

Parlons local

Le [chapitre 28](#) de cet Agenda stipule que les municipalités se donneront un plan d'action de développement durable, approprié aux caractéristiques de leur « arrondissement », favorisant ainsi l'émergence de communautés viables. Ainsi naît l'Agenda 21 local (A21L). Cette démarche offre donc un cadre de travail (des outils communs) aux collectivités locales afin que les citoyens mettent en œuvre les concepts de développement durable autour des enjeux économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Quelle que soit la nature de la structure qui s'engage dans un agenda 21 local, il s'agit de réorienter les actions de celle-ci à la lumière des principes du développement durable. Cela exige l'implication de toutes les parties prenantes soient en premier lieu les citoyens puis les élus, les services, les associations, administrations, établissements publics.

Un tel projet doit être imaginé avec la plus large participation de la population et des acteurs locaux.

L'autre impératif est la réalisation d'un diagnostic préalable à l'échange avec les parties prenantes. Ce diagnostic vise à donner à tous une base de travail et de discussion commune.

Il s'agit d'une démarche itérative c'est-à-dire qui est pérenne. Un agenda 21 doit constamment évoluer pour améliorer son efficacité d'où l'utilité d'une évaluation continue des actions mises en place à l'aide d'une batterie d'indicateurs.

Liens utiles

<http://www.a21l.qc.ca/>

GAGNON, C. (2006a). « [L'agenda 21 local : un outil de développement durable et viable, sous-utilisé par les collectivités territoriales québécoises](#) ». Dans ROBITAILLE, R., J-F., SIMARD, et G., CHIASSON. (Dir). *L'Outaouais au carrefour des modèles de développement*, CRDT, CRDC, UQO, Gatineau, pp. 133-143.

ROCHE, V. (2004). [Éléments d'argumentations en faveur des Agendas 21 locaux au Québec](#), sous la direction de Christiane Gagnon, ARUC Économie sociale, Montréal, 105 p.

La conception dominante du développement relève, encore aujourd'hui, d'une vision sectorielle et verticale ([Gagnon, 2002](#)). Les politiques et les programmes, tout comme l'information, demeurent fragmentés, peu adaptés aux spécificités locales. Pourtant, le développement local viable d'un territoire ou d'une communauté territoriale nécessite une vision panoramique, une compréhension globale, une vision transversale des problématiques, selon un cadre d'action stratégique – voici le rôle que veut jouer l'Écoquartier PSC